

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170043

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : *24.11.2017*.....

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 procurations)

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-sept, le 22 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 novembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ, Francis DAVRIL.

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE

Absents excusés : Mme Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à M. LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS), Mme Emmanuelle DALLET, M. Michel GOÏNY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

Objet : Validation du cahier des charges du futur bâtiment de commerces et services en centre bourg.

Le Maire rappelle que, dans le cadre du réaménagement du centre bourg, il est prévu le détachement d'un terrain à bâtir de 551m² (sur les parcelles cadastrées AB 0014 & 0015 pour partie) pour la réalisation d'un bâtiment à usage de commerces en rez-de-chaussée et de services au 1^{er} étage, avec pour objectif, de revitaliser le centre bourg, et répondre aux enjeux de centralité.

Afin d'être en mesure d'encadrer et de contrôler le type de commerces et services qui s'installeront dans ce bâtiment, la commune a établi un cahier des charges à l'attention de la société Mindurry, qui construira le bâtiment, et qui commercialisera les locaux.

Le présent cahier des charges a donc pour objet, de fixer les critères d'occupation du futur bâtiment.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges pour le futur bâtiment en centre bourg,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le cahier des charges présenté et annexé à la présente,
relatif à l'occupation du futur bâtiment de commerces et services en
centre bourg.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *24/11/2017*